



des balances contenant dans l'un de leurs plateaux des poids de quarteron, c'est-à-dire d'un quart de livre, dans l'autre une pile de volumes. Cette marque était accompagnée de la devise « les quarterons font les livres ».

Les Carteron étaient de remarquables typographes qui furent, dit un biographe, lequel d'ailleurs n'en savait rien, « non seulement des libraires heureux, mais des imprimeurs de talent et de goût ».<sup>3</sup> Je crois que, en réalité, il n'y eut d'imprimeur que Jacques, et que Jean et Claude-Charles furent de simples libraires.

Ambroise Didot, dans un *Essai sur l'histoire de la gravure sur bois*, fait grand éloge de Jean Carteron qui, écrit-il, « a publié en 1672 un charmant petit volume de format in-douze allongé, intitulé *Figures historiques représentant la vie de N. S. Jésus-Christ*, [dont les images] pour le mérite de la composition et de la gravure, rappel[le]nt tout à la fois la tapisserie d'Étienne Groulleau et les petites planches du Petit Bernard ».

Notre Claude Carteron, fils de Jacques, était donc le neveu de Jean. Il avait épousé Isabeau Margaron, et il était beau-frère d'André Laurens, son confrère, et aussi de Jacques Romieu, notaire royal et conseiller du roi.

Claude Carteron avait un frère aîné, Jean, et une sœur plus jeune. Quand l'aîné mourut, il institua pour héritier son frère Claude, à charge de payer à leur sœur Anne, au moment de son mariage, une somme de 2 300 livres pour sa dot ; et c'est pourquoi, le 15 janvier 1679, Claude Carteron paie à Pierre Chareysieu, qui venait d'épouser Anne Carteron, une somme de 1 100 livres, « dont 800 en reste de 2 300 livres que le défunt [Jean Carteron] avait constituées en dot à sa sœur ».

Claude Carteron fut désigné, en 1681, 1689 et 1693, pour participer à l'élection des officiers municipaux.

Comme tous ses confrères, il se livra plus ou moins à la contrefaçon. En 1683, l'imprimeur Sébastien [Mabre-]Cramoisy<sup>4</sup> de Paris actionne Carteron, en même temps que Chappuis et Olier, pour avoir contrefait et débité l'*Histoire du Calvinisme* de Mainbourg, pour lequel lui, Cramoisy, est « privilégié ». Et la chambre des Requêtes, par une décision du 31 mars, condamne les délinquants à 3 000 francs d'amende, 2 000 francs de dommages et intérêts envers Cramoisy, et au bannissement pour six mois de la ville de Lyon.

Il n'apparaît pas qu'aucun des enfants de Claude Carteron lui ait succédé. Au moment de son décès, la déclaration en est faite par Laurent et Barthélemy Martin, ses confrères, ce qui laisse supposer que ses fils, s'il en avait encore, habitaient hors Lyon. D'ailleurs, son imprimerie échut à sa femme, Isabeau Margaron, qui l'exploita pendant quelques années encore.

## Bibliographie

*Arch. Lyon*, Syndicats de 1681, 1689 et 1693.

*Déclaration du Roy, portant règlement pour les Libraires et Imprimeurs de la Ville de Lyon*, Paris, 1696, p. 73.

A. Firmin-Didot, *Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois*, Paris, 1863, C. 255.

---

1. Il n'est pas *absolument* certain que ce papetier soit bien le père de Jean, Jacques et Claude-Charles Carteron, mais c'est infiniment probable.

---

2. Reçu maître en 1690. (JP)

3. Le biographe en question est, bien sûr, Aimé Vingtrinier (*Histoire de l'imprimerie à Lyon*, p. 362). (AM)

4. Il ne s'agit pas ici du grand Sébastien (I) Cramoisy (158. - 1669), imprimeur et libraire de la rue Saint-Jacques, naguère étudié par Henri-Jean Martin, mais de Sébastien Mabre-Cramoisy. (JDM)